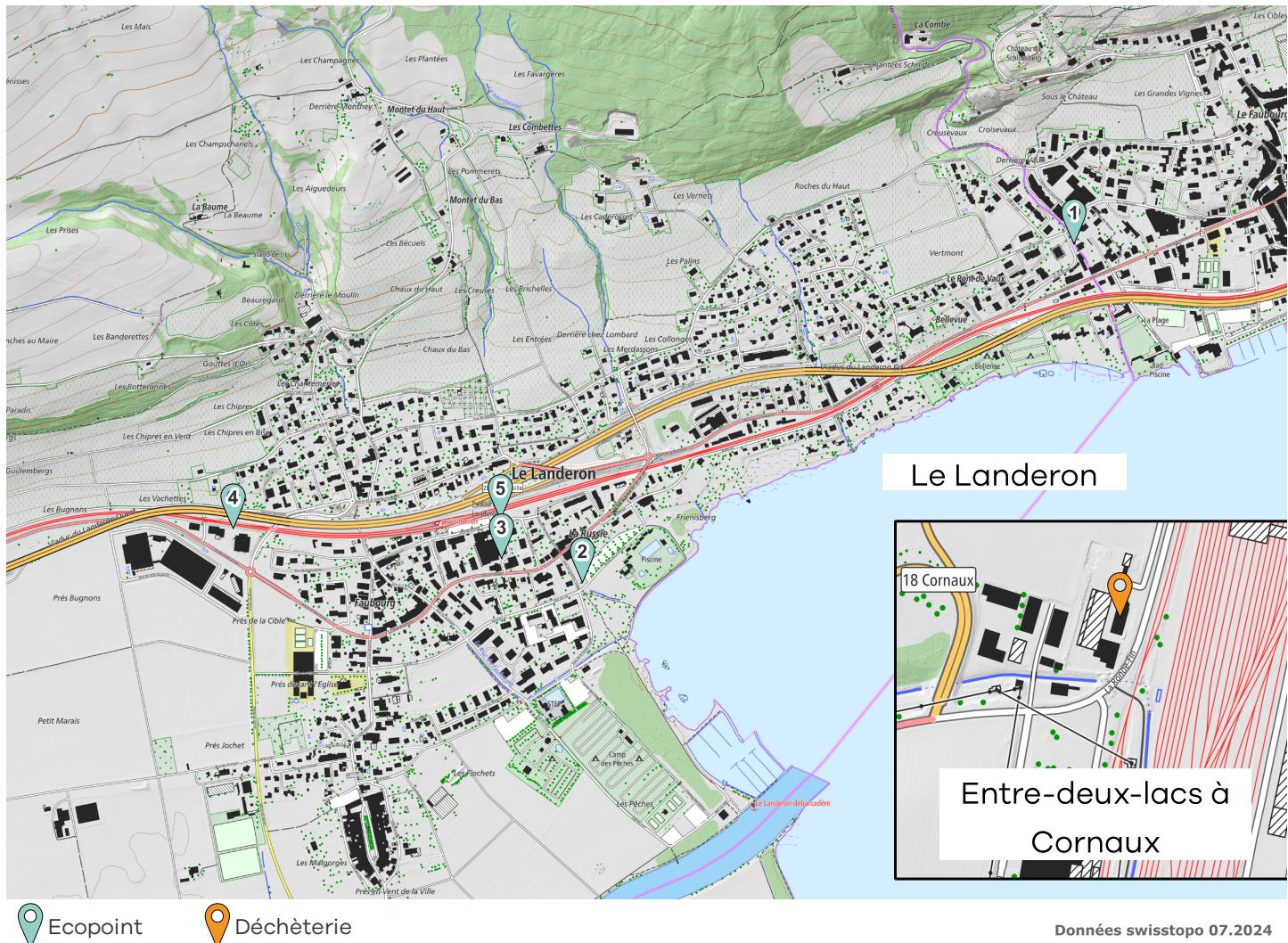




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'application

⌚ CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE

Pas de conteneurs collectifs : mes déchets ménagers sont ramassés devant mon domicile lors des tournées de collecte. **Je les dépose le jour même** mais pas avant 5h00 afin d'éviter l'ouverture des sacs par les animaux.

🌳 ÉCOPONTS ET AUTRES POINTS DE COLLECTES (voir plan)

1 - Route de Bâle : verre

Dépôts autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00

2 - Parking piscine : verre, carton, aluminium, capsules Nespresso, textiles et chaussures

Dépôts autorisés les jours ouvrables de 7h00 à 17h00

3 - Dépôt TP : huiles minérales et végétales

Dépôts autorisés les jours ouvrables de 7h00 à 17h00

4 - Migros, Route de Neuchâtel : verre, textiles et chaussures

Dépôts autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 18h00

5 - Est de la Gare : textiles et chaussures

🚽 WC

Les serviettes et tampons hygiéniques ainsi que les lingettes nettoyantes ne doivent en aucun cas être jetés dans les WC !

LES BONNES ADRESSES...

...pour réparer, vendre, donner, acheter en seconde-main ou encore consommer sans emballage.

Anciennement « Ne jetez plus ! », le répertoire de la réparation et de la réutilisation a rejoint « Les Bonnes adresses » de la Fédération Romande des Consommateurs.

Vous y trouverez plus de 130 adresses sur le Littoral neuchâtelois pour prolonger la durée de vie de vos objets!

<https://adresses.frc.ch/>

Contact et infos

Commune du Landeron
Rue du Centre 6
2525 Le Landeron
032 886 48 60
commune.lelanderon@ne.ch
www.landeron.ch

🗓 DÉCHETTERIE

Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs

La Ronde-Fin 21
2087 Cornaux

Tous types de déchets ménagers recyclables
Les horaires et autres informations sont disponibles sur le site internet de la déchetterie :

www.chatellenie-de-thielle.ch

Contact :

dechetteriecornaux@bluewin.ch
Tél. 032 757 10 03.

🌳 ENVIRONNEMENT - PROTECTION DES EAUX

Rappel: il est interdit de déverser des déchets, des produits ou des substances dans les grilles de chaussées, dans les cours d'eau ou dans les plans d'eau.

Extrait de l'art.6 de la loi fédérale sur la protection des eaux (L'Eaux) :

« Il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer».

🐕 Robidog

Ils sont installés à de nombreux endroits dans le village. Merci aux propriétaires de chien de ramasser les crottes au moyen de ces Robidog et de jeter le sachet dans une poubelle installée sur la voie publique ou dans ses déchets ménagers. Les piétons, promeneurs, les enfants et les autres usagers vous remercient.





2026

Calendrier

Le Landeron

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J 1	Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V 2				3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S 3				4	2	6
D 4	1		1 Instauration de la République Neuchâtel	5 Pâques	3	7
L 5	2		2	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6		3	3	7	5	9
M 7	4		4	8	6	10
J 8	5		5	9	7	11
V 9		6	6	10	8	12
S 10	7		7	11	9	13
D 11	8		8	12	10	14
L 12	9		9	13	11	15
M 13		10	10	14	12	16
M 14	11		11	15	13	17
J 15	12		12	16	14 Ascension	18
V 16		13	13	17	15	19
S 17	14		14	18	16	20
D 18	15		15	19	17	21
L 19	16		16	20	18	22
M 20		17	17	21	19	23
M 21	18		18	22	20	24
J 22	19		19	23	21	25
V 23		20	20	24	22	26
S 24	21		21	25	23	27
D 25	22		22	26	24 Pentecôte	28
L 26	23		23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27		24	24	28	26	30
M 28	25		25	29	27	
J 29	26		26	30	28	
V 30		27	27		29	
S 31	28		28		30	
D	29				31	
L	30					
M	31					



2026

Calendrier

Le Landeron

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15	19	17	14	19
D 19		16	20 Jeûne Fédéral	18	15	20
L 20		17	21 Lundi du Jeûne Fédéral	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères SacNEVa

Tous les déchets urbains pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'existe.
Jours de collecte, voir calendrier.



Dépouilles d'animaux

CREMADOG SA, Montmollin,
032 731 20 30.
Centre d'incinération d'animaux,
Montmollin, 032 731 20 30.



Médicaments

Retour dans les pharmacies.
En aucun cas dans les ordures ménagères, ni à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
NE PAS JETER DANS LES WC.



Pneus

Aux points de vente.
Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds.



Piles et accumulateurs

Dans les points de vente ou les points de collectes.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
**En aucun cas à la poubelle
RISQUE D'INCENDIE !**



Huiles minérales et végétales

Au conteneur Rue de Soleure 41 (dépot TP).
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
Il est strictement interdit de déverser des huiles dans les écoulements domestiques (WC, évier, grille, etc.).



Textiles et chaussures

Lors des collectes de textiles.
Conteneurs à textiles (voir plan).
Point de collectes à l'est de la gare au parking de la piscine et vers la Migros (route de Neuchâtel). Privilégiez le don direct aux associations locales.



Déchets inertes (petites quantités)

Quantités ménagères, uniquement pour les privés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Tubes lumineux (néon) / LED

Dans les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Aluminium et boîtes de conserve

Canettes, tubes, boîtes d'aliments pour animaux, en aluminium.
A l'écopoint de la piscine.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



PET

Dans les points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Verre

Aux points de collectes (voir plan).
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Carton propre

Carton propre, démonté et aplati (uniquement pour les particuliers).
A l'écopoint de la piscine.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets spéciaux des ménages

Dans les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
Ne doivent pas être déposés dans les poubelles ni être jetés dans les WC !



Appareils électriques et électroniques

Dans les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs (réfrigérateurs et congélateurs compris).



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
A l'écopoint de la piscine.



Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Sagex

Dans les sacs officiels ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Papier

Bien que le papier soit également repris à la déchetterie, nous vous encourageons à recourir aux trois collectes annuelles (voir calendrier) qui profitent aux écoles du village et aux paroisses.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Avec les déchets compostables, sauf restes de viande, os et poisson (voir flyer détaillé du compostage).

NE PAS JETER CES DECHETS DANS LES WC.



Cendres de bois

Dans un sac à ordures officiel.
Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent encore contenir des braises après plusieurs jours.



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Emballage cadeau

Sacs à ordures officiels. Ces papiers sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Bois

A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.

Les batteries lithium-ion **DES DÉCHETS À RISQUE !**

Leur concentré d'énergie peut provoquer des incendies! Mal triées et endommagées, elles chauffent et s'enflamme.



COMPOSTAGE

Au Landeron, de mi-mars à mi-novembre, une tournée des déchets « verts » est organisée par semaine. Ceux-ci doivent être collectés dans des conteneurs prévus à cet effet (conteneurs de 140 l au min., petits bacs ménagers ou sacs compostables de 15 l max. avec la référence EN 13432). La qualité du compost obtenu dépend directement de ce que vous mettez dans votre conteneur « vert ».

Dès lors, les conteneurs ne seront plus vidés s'ils contiennent des déchets non-compostables (plastiques, emballages, sacs papiers, etc.)

Récoltés via les conteneurs « verts » :

- ✓ Déchets et restes de cuisine, crus et cuits
- ✓ Fruits, légumes et épluchures
- ✓ Coquilles d'œufs, marcs de café et de thé
- ✓ Fleurs et plantes fanées (sans pot !)
- ✓ Déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches (en fagots attachés par de la ficelle biodégradable, longueur max 1m50, ø max 20cm et 20kg)
- ✓ Tontes de gazon et d'herbe, feuilles, paille, foin
- ✓ Litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux)

Non autorisés dans les conteneurs « verts » :

- ✗ Restes de viande ou de poisson, crus et cuits, os
- ✗ Huiles, vinaigres, sachets et capsules de thé et de café
- ✗ Ordures ménagères, berlingots, tubes, piles, papier, plastique, métal, aluminium
- ✗ Sable, cailloux, verre, porcelaine, terre cuite
- ✗ Litières minérales (sable, gravier) et excréments d'animaux
- ✗ Plantes invasives ou à problèmes (par exemple rumex, chardons, néophytes)
- ✗ Sacs d'aspirateurs, déchets de filtres divers, poussières
- ✗ Mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ Langes et couches biodégradables
- ✗ Déchets provenant d'activités professionnelles (fleuristes, paysagistes, etc...)

Autorisé



Non autorisé



Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Commune du Landeron